

Les Echos Gondulfiens

Conseil municipal du 24/11/2011

Compte rendu

Tarifs des services communaux 2012

Le conseil a approuvé une augmentation de 2,3% des services, ce qui correspond à l'évolution de l'indice de la consommation sur une année glissante.

Dans le cas des tarifs du Centre de Loisirs, il a été souligné que les tarifs sont très incitatifs à la semaine (-20%), pour les deuxièmes et troisièmes enfants (-50% et -60%).

Subventions aux associations

Le Conseil a approuvé la stratégie suivante pour l'attribution de subventions, à savoir :

- Soutenir les clubs sportifs extérieurs à Saint Gondon, mais qui animent une section sur notre Commune : AS Foot Poilly (200€), AS Judo Gien (200€), AS Gien Tennis de Table (200€).
- Association caritative dont le champ d'action sur le territoire de la CDCG : Croix Rouge (150€), Papillons blancs (200€), Pompiers de St Gondon (300€).
- Les associations gondulfiennes qui sollicitent une subvention devront faire une demande accompagnée du bilan financier de l'exercice précédent, du budget prévisionnel de l'année à venir (en détaillant les recettes et dépenses de l'action pour laquelle la subvention est sollicitée) : Anciens combattants de Saint Gondon (200€)
- Dans tous les autres cas les associations n'ayant ni leur siège, ni leur activité sur le territoire de la commune, ne sont pas éligibles à une subvention.
- Attribution d'une subvention aux Fis D'Galarne en contre partie de la mise à disposition d'une gabare pour les fêtes de fin d'année (100€).

Administration du personnel communal

Le Conseil a approuvé le tableau des effectifs des personnels communaux titulaires, au nombre de 7, ainsi que le règlement des horaires et congés pour 2012.

Vente d'un terrain ZA de St Marc

Le Maire informe que la société MMC2 est en cours de rachat par MMS-Compresseurs. Cette dernière société va en outre faire l'acquisition d'un local appartenant à Mr Gilles Cœur. Le conseil approuve la vente du terrain, sur lequel est implanté ce local, à la société MMS-Compresseurs.

Bibliothèque

Le Conseil approuve le renouvellement du contrat d'utilisation du logiciel de gestion de la bibliothèque pour trois ans.